

## SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre à dix-neuf heures et trente minutes, les Membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis dans la salle polyvalente de la commune afin de respecter les règles sanitaires liées au Covid-19, sous la présidence de M. Eric HALBOURG, Maire.

Etaient présents : MM : HALBOURG Éric, PETIT Yves, GUITTET Arnaud, DELAUNE CAUVIN Astrid, FOULON Nicolas, DELAUNAY Angéline, CURY Nathalie, BIARD Christophe.

Excusés : SOURINTHA Florence qui donne procuration à Eric HALBOURG, MABIRE Yoanick, MONTIER Nadine, RENOULT Jean-Luc.

Le Conseil a choisi comme secrétaire : Mme DELAUNAY Angéline

### PROJET ANCIENNE ÉCOLE

M. PIARD, Architecte du CAUE, présente le projet de réhabilitation de l'ancienne école, suite à sa visite des locaux.

Il indique l'intérêt de ce bâtiment au cœur du centre bourg, son accessibilité, son emplacement stratégique et sa surface conséquente.

Il présente quelques orientations d'aménagements possibles : logements, activités commerciales, services, locaux associatifs...

Il insiste sur la priorité de renaturer l'arrière du site. Il suggère une flexibilité des aménagements. Il propose de faire réaliser un diagnostic technique et architectural, puis un cahier des charges.

Après délibération et à l'unanimité des votes, les membres du Conseil Municipal décident de faire réaliser ce diagnostic.

### RÉAMÉNAGEMENT DE L'ÉTANG

M. Guittet, Adjoint, rappelle le projet d'aménagement de l'étang par le Syndicat Mixte des Bassins Versants de Caux Seine. Il présente le projet de financement des travaux. L'enveloppe globale du projet est de 87 233.60 € dont une partie est subventionnée par l'Agence de l'Eau à 80 % pour le réaménagement et de 40 % pour le traitement de la renouée du Japon. La somme restant à la charge de la commune s'élève à 21 377.60 €.

Après délibération et à l'unanimité des votes, les membres du Conseil Municipal décident d'accepter le montant ci-dessus, d'autoriser M. le Maire à signer tout document s'y afférant, et d'inscrire la somme au Budget Primitif 2022.

### AUTORISATION DE STATIONNEMENT TAXI

M. le Maire rappelle que la commune a créé un emplacement de stationnement pour un taxi. Suite à l'annonce publiée, une seule candidature a été reçue en Mairie : il s'agit de M. Godebout Tony.

Après délibération et à l'unanimité des votes, les membres du Conseil Municipal décident d'accepter cette candidature, de réaliser le marquage et la signalisation correspondants et d'autoriser M. le Maire à signer tout document s'y afférant.

### AVANCEMENT DE GRADE

Le Centre de Gestion 76 (CDG 76) informe que l'évolution de grade des agents communaux ne se fera plus en commission administrative paritaire. Chaque commune devra décider, en fonction de l'expérience acquise, de faire évoluer le grade des agents.

M. le Maire présente une possibilité d'évolution pour 3 de nos agents ayant le même grade à ce jour (Mme BRUNY Martine, M. DEHAYE Christian et M. ANCEL Pierre).

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2022.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Vu le tableau des emplois,

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- la **suppression** de trois emplois d'Adjoint Technique, dont deux à temps complet et un à temps non complet d'une durée de 22h hebdomadaire.

- la **création** de trois emplois d'Adjoint Technique Principal de 2ème Classe dont deux à temps complet et un à temps non complet d'une durée de 22h hebdomadaire.

Après délibération et à l'unanimité des votes, les membres du Conseil Municipal décident d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2022 et d'autoriser M. le Maire à signer tout document s'y afférant. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans l'emploi seront inscrits au budget 2022.

### FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT

M. le Maire rappelle que tous les ans depuis plus de 15 ans, la commune reverse une somme correspondant à un taux multiplié par le nombre d'habitants auprès du Fonds de Solidarité Logement (FSL). Le FSL permet aux particuliers à faibles revenus d'obtenir un garant lors de la signature d'un bail, une aide pour les impayés (loyers ou diverses énergies (eau, électricité, gaz))...

Tous les 3 ans, une nouvelle convention doit être signée entre la Commune et le Département, afin qu'il puisse nous facturer annuellement la participation due pour le FSL.

M. le Maire propose de participer à hauteur 0.76 € par habitants soit 608 euros.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à la majorité des votes (2 abstentions, 7 pour) de renouveler la participation auprès du FSL selon le montant ci-dessus.

### PROTECTION SOCIALE

M. le Maire indique qu'à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2025 et du 1<sup>er</sup> Janvier 2026, les employeurs publics auront obligation de participer au financement des garanties de protection sociale complémentaire (prévoyance et santé) de leurs agents fonctionnaires et contractuels de droit public.

Le Centre de Gestion 76 propose de conduire une consultation en vue de conclure deux conventions de participation en santé et prévoyance.

Compte tenu de l'ensemble des éléments exposés, le Conseil Municipal à l'unanimité des votes :

- Prend acte des nouvelles dispositions prochainement en vigueur en matière de protection sociale complémentaire des agents territoriaux (ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021),
- Prend acte du projet des Centres de Gestion Normands de s'associer pour conduire à une échelle régionale les consultations en vue de conclure deux conventions de participation en santé et prévoyance,
- Donne son accord de principe pour participer à l'enquête lancée par les Centres de Gestion afin de connaître les intentions et souhaits des collectivités et de leurs établissements en matière de prestations sociales complémentaires

#### CONTRAT LOCATION IMPRIMANTE ET SAUVEGARDE EXTERNE

Suite à une demande de précisions des membres du Conseil Municipal de la dernière réunion, M. le Maire précise les propositions de la société Ricoh et NBIS.

Après délibération, et à l'unanimité des votes, les membres du Conseil Municipal décident de renouveler auprès de Ricoh, les prestations et les tarifs étant bénéfiques pour la commune.

#### DÉCISION MODIFICATIVE N°4 : PROVISIONS 2021

M. le Receveur Municipal indique qu'à partir de cette année il faut inscrire une provision concernant les titres non recouverts de plus de deux ans.

Pour l'année 2021, le montant est de 1074 € à mettre au 6817.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des votes de modifier le budget primitif 2021, suivant les éléments ci-dessous.

Dépenses 6817 Dotation aux provisions	+ 1 500 €
Dépenses imprévues 022 :	- 1 500 €

#### INFORMATIONS DIVERSES

##### Logements Ancienne École

M. le Maire indique que les deux appartements vont se libérer d'ici quelques mois (suite aux courriers reçus des locataires).

L'une des locataires a proposé de laisser l'aménagement de la cuisine à son départ.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas récupérer la cuisine aménagée au vu du projet de réaménagement de l'ancienne école.

##### Sivos Verger de Caux

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Mme Karine Notte, ATSEM a donné sa démission à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2022. Cet emploi étant du ressort du Sivos, celui-ci a procédé au recrutement d'un nouvel agent.

##### Blason

M. le Maire propose que la commune se dote d'un blason officiel pour le faire apparaître sur des courriers ou autres documents officiels de la Mairie.

Il présente plusieurs blasons reflétant l'histoire de la commune, réalisés par un ancien Mottevillais.

Après discussions, quelques petites modifications sont souhaitées par les membres du Conseil Municipal. Un modèle définitif sera présenté lors d'une prochaine réunion de Conseil pour approbation.

Sente piétonne Rue du Bois Saint Jacques (près de la Corderie)

M. le Maire fait part du mécontentement de plusieurs habitants concernant un stationnement gênant de gros véhicules sur la sente piétonne. La commission des travaux se rendra sur place pour étudier un nouvel aménagement possible.

Éclairage Public Rue des Poulies

Des précisions vont être demandées au SDE 76 et une décision sera prise en début d'année 2022.

Plus aucune question n'étant posée la séance est levée à 22h41.